

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 décembre 2019**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 6 décembre 2019 à 19 h dans la salle du conseil de la mairie, après convocation légale du 2 décembre 2019, sous la présidence de Jean Charles GIOVANELLI, Maire de Spicheren.

**Membres en exercice : 23**

**Nombre de suffrages : 20 jusqu'au point 2 et 21 à partir du point 3**

### **Présents (19 jusqu'au point 2 et 20 à partir du point 3) :**

Jean Charles GIOVANELLI, Claudine KLEIN, Stéphane KNOLL, Marcelle RIEDEMANN, Jacqueline BOUSCH, Marie Andrée WELSCH, Claude KLEIN, Huguette MALICK (à partir du point 3), Régine KÖHLER, Patrice KALIS, Thierry KEMPF, Hervé SCHWEITZER, Thierry GREVIN, Emmanuel KNOLL, Laurence MALPARTY, Patricia TONNELIER, Cyrille WEISS, Thierry BOUR, Jean-Marc STEUER, Laetitia DIETSCH-EGLOFF.

### **Procurations (1) :**

Christine WEITER pour Patricia TONNELIER

### **Absents excusés (2)**

Alain WEISLINGER

Christiane HAMANN

## **ORDRE DU JOUR**

- 1. Approbation de la séance du conseil du 25 octobre 2019**
- 2. Déclarations de vacances d'emplois**
- 3. Contrat de concession pour la construction de logements autonomes pour seniors**
- 4. Autorisation d'engager des dépenses d'investissement 2020**
- 5. Vente terrains Lathmortal**
- 6. Vente rue des Pensées**
- 7. Avenant n°1 au règlement périscolaire du 28.06.2019**
- 8. Déclarations d'Intention d'Aliéner**
- 9. Divers**
- 10. Informations**

## **1. Approbation de la séance du conseil du 25 octobre 2019**

Après relecture par le Maire de l'ordre du jour, Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 25 octobre 2019.

## **2. Déclarations de vacances d'emplois**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

### **a) Création d'un poste d'adjoint d'animation 24h30 h/semaine et suppression du poste d'adjoint d'animation à 15 h/ semaine**

Pour l'encadrement des activités périscolaires pour l'année scolaire 2019/2020 et suite à la démission d'un agent, le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint d'animation à raison de 24h30 par semaine à compter de janvier 2020 et de supprimer le poste actuel de 15 h/semaine.

Si ces emplois ne peuvent être pourvus par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par des agents non titulaires dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées par l'alinéa 3-1° de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

### **b) Création d'un poste d'adjoint d'animation 16h/semaine et suppression d'un poste d'adjoint d'animation à 8h30 semaine**

Pour l'encadrement des activités périscolaires pour l'année scolaire 2019/2020 et suite à la démission d'un agent, le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint d'animation à raison de 16 h par semaine à compter de janvier 2020 et de supprimer le poste actuel de 8h30/semaine.

Si cet emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées par l'alinéa 3-1° de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

### **c) Création d'un poste d'adjoint technique 10h15/semaine**

Pour le nettoyage de l'école élémentaire et suite à la restructuration du personnel à l'Espace Joseph Allmang et afin d'assurer le remplacement des congés payés de l'agent responsable du nettoyage de la salle polyvalente et des vestiaires du stade ainsi que ceux de la concierge de la mairie, le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint technique à raison de 10h15 par semaine.

Si ces emplois ne peuvent être pourvus par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par des agents non titulaires dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées par l'alinéa 3-1° de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 et 34,

Vu le tableau des emplois, après en avoir délibéré,

décide par 19 voix pour et 1 abstention :

- d'adopter la proposition,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,

<b>SERVICE JEUNESSE et TECHNIQUE</b>					
<b>FILIERE</b>	<b>CADRE D'EMPLOI</b>	<b>GRADE</b>	<b>ANCIEN EFFECTIF</b>	<b>NOUVEL EFFECTIF</b>	<b>DUREE HEBDOMADAIRE</b>
Animation	Animateur	Adjoint d'animation	1	0	15 h
Animation	Animateur	Adjoint d'animation	0	1	24h30
Animation	Animateur	Adjoint d'animation	1	0	8h30
Animation	Animateur	Adjoint d'animation	0	1	16h00
Technique	Entretien	Adjoint technique	0	1	10h15

- les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2020.

### **3. Contrat de concession pour la construction de logements autonomes pour seniors au village**

Suite à la réunion de la Commission DSP du 20 novembre dernier, 1 pli a été reçu dans les délais impartis et il a été décidé d'admettre la candidature de la société CDC HABITAT SAINTE BARBE.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à soumettre au candidat retenu le cahier des charges pour le projet du village.

### **4. Autorisation d'engager des dépenses d'investissement 2020**

Pour faire face aux dépenses d'investissement à payer en 2020 avant le vote du budget primitif,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à engager des dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget 2019, à savoir :
  - pour le budget principal :
  - Chapitre 20 : ¼ de 1 200,00 € = 300 €
  - Chapitre 21 : ¼ de 1 214 309.85 € = 303 577 €
  - Chapitre 23 : ¼ de 1 791 543.37 € = 447 885 €

### **5. Vente terrains Lathmortal**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
décide par 16 voix pour, 4 contre et 1 abstention :

- la vente de parcelles section 7 N° 39 de 5359 m<sup>2</sup>, section 8 N° 316 de 910 m<sup>2</sup>, section 8 N° 330 de 4821 m<sup>2</sup>, soit un total de 11 090 m<sup>2</sup> à 10.00 €/m<sup>2</sup> à la SCI de L'IBEX,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte et/ou document se rapportant à cette vente.

## 6. Vente rue des Pensées

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- la vente de parcelles de l'ancienne école de La Brême d'Or section 11 N°414 de 725 m<sup>2</sup> - N°416 de 72 m<sup>2</sup> - N°417 de 247 m<sup>2</sup> - N°418 de 1084 m<sup>2</sup> - N°421 de 1143 m<sup>2</sup> soit 3271 m<sup>2</sup> à 10 € le m<sup>2</sup> à CDC Habitat Saint Barbe,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte et/ou document se rapportant à cette vente.

## 7. Avenant n°1 au règlement périscolaire du 28.06.2019

Suite au déménagement du service jeunesse à l'Espace Joseph Allmang, il s'agit de rectifier dans le règlement les coordonnées pour signaler les absences à l'article 13 point 2 comme suit :

### « ARTICLE 13 : Gestion des absences et des retards

**13.2 En cas d'absence recevable, justifiée et signalée avant 8h30 au service périscolaire à l'espace Joseph Allmang :**

**tél 03 72 36 01 15 – portable 06 36 14 03 89 – adresse mail : perisco.spich@gmail.com**

**le repas ne sera pas facturé. »**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- de rectifier ce point dans le règlement.

## 8. Déclarations d'Intention d'Aliéner

Les D.I.A. parvenues en mairie concernent :

- un terrain cadastré section 29 parcelle 622 bâti sur terrain propre ;
- deux terrains cadastrés section 28 parcelles 39 et 40 non bâtis ;
- trois terrains cadastrés section 3 parcelles 298-302-303 non bâtis.

L'acquisition de ces biens ne présentant aucun intérêt pour la commune,  
le Conseil Municipal décide de renoncer au droit de préemption sur ces parcelles.

## 9. Divers

- Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France : compte rendu du Maire sur la mise en place de la Redevance Incitative des Ordures Ménagères au 01.01.2020 suite à la réunion plénière du 5 décembre.
- Présentation par M Thierry KEMPF du rapport de la commission d'évaluation des charges à la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France sur le transfert des charges au 1<sup>er</sup> janvier 2020 des eaux pluviales.

## 10. Informations

Permis de construire pour maison d'habitation :

- RIZZUTO Fabrice et Pauline SEMMELBECK rue des Frênes
- REGGADA Djemei et Najiba rue Alsace Lorraine

Manifestations :

- 07.12. : Conseil Municipal des Jeunes
- 12.12 : Noël au Bon Accueil
- 14.12 : Animation à la Bibliothèque Municipale à 15 h
- 14.12 : fête de Noël à l'USS

- 14.12 : fête de Noël du personnel communal et des élus (RDV à 9h30 à l'espace Joseph Allmang pour la mise en place de la salle)
- 10.01.2020 : Remise des prix pour les maisons fleuries
- 11 et 12.01 2020 : exposition avicole par la société des Aviculteurs
- 23.01.2020 : vœux de la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France à la salle polyvalente de Spicheren
- 25 et 26.01.2020 : tournoi de football en salle

Prochaine réunion du Conseil Municipal le 7 février 2020 à 19 heures  
Fin de la réunion à 20h45.